

Communiqué de presse

La Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de l'Ouest inaugurée le 23 avril 2024 en présence de la Ministre Aurore BERGÉ



La lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales est une priorité nationale de santé publique. Le Grenelle des violences conjugales de 2019 a permis le financement de dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences au sein de structures hospitalières.

En 2023, l'ARS La Réunion a lancé un appel à candidatures pour créer une Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant à La Réunion. C'est avec fierté et gratitude que la première Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de La Réunion, portée dans l'Ouest de l'île par le Centre Hospitalier de l'Ouest Réunionnais (CHOR) et l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) a été inaugurée le mardi 23 avril 2024, en présence de Mme Aurore BERGE, ministre déléguée, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations.

A l'occasion de cet évènement, M. Gérard COTELLON, directeur général de l'ARS a animé une réunion d'échanges, en présence de la Ministre Aurore BERGE, de la gouvernance du CHOR et de l'EPSMR et des équipes médico-soignantes, avec les partenaires de la lutte contre les violences intrafamiliales sur les enjeux de la création de cette Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant pour La Réunion.

Un lieu de soutien et d'accompagnement répondant à un besoin du territoire de La Réunion

Sur 11 208 victimes de violences à La Réunion en 2022, 1 personne sur 2 l'est au sein de la famille. 70% des violences intrafamiliales concernent les violences conjugales. Les femmes sont très majoritairement victimes.

Partant de ces constats, compte tenu d'une forte intrication femmes-mère-enfant parmi les victimes, et d'une offre de soins insuffisamment lisible sur le territoire, l'ARS La Réunion a lancé en 2023 un appel à projet pour la création d'une Maison des femmes, de la Mère et de l'Enfant de La Réunion disposant de 4 implantations, une dans chacune des microrégions de l'île, et d'un soutien financier de l'ARS pour le démarrage de cette activité.

C'est dans ce cadre que le Projet Régional de Santé La Réunion 2023-2033 prévoit un volet sur la prévention des violences intrafamiliales et leur impact sur la santé des victimes (femmes, mères et enfants) des actions opérationnelles et concrètes.

Qu'est-ce que la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de l'Ouest ?

Symbole de l'engagement envers la santé et le bien-être des femmes, des mères et des enfants, la Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de l'Ouest est un lieu de soutien et d'accompagnement, où chacune pourra trouver écoute bienveillante, soutien, réconfort et assistance dans les moments les plus fragiles de leur vie. Il s'agit d'une structure de référence de la prise en charge globale des victimes de violence quelles qu'elles soient sur le territoire.

Mme Nathalie ROBIN-SANCHEZ, directrice du CHOR et de l'EPSMR précise qu'il s'agit du « premier établissement à La Réunion à avoir ouvert ses portes en octobre dernier en réponse à la priorité nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. L'atout de cette structure réside dans sa capacité à s'appuyer sur l'offre de soins déjà existante au CHOR et à l'EPSMR, en la complétant et l'enrichissant afin de simplifier et de coordonner le parcours des femmes victimes de violence. »

C'est l'occasion pour la directrice du CHOR et de l'EPSMR de remercier et exprimer sa gratitude à toutes les équipes et les financeurs que sont l'ARS et la Région, qui ont contribué à la concrétisation de ce projet essentiel.

Ce lieu se distingue par ses multiples rôles de guichet unique d'accueil, d'évaluation globale pluridisciplinaire, de prise en charge des victimes, d'orientation et d'organisation de dépôt de plainte ou le recueil de preuves, et également de développement de la promotion, de la prévention, de l'éducation à la santé et de la formation.

Comment se fait la prise en charge ?

L'orientation de la victime se fait, avec son consentement :

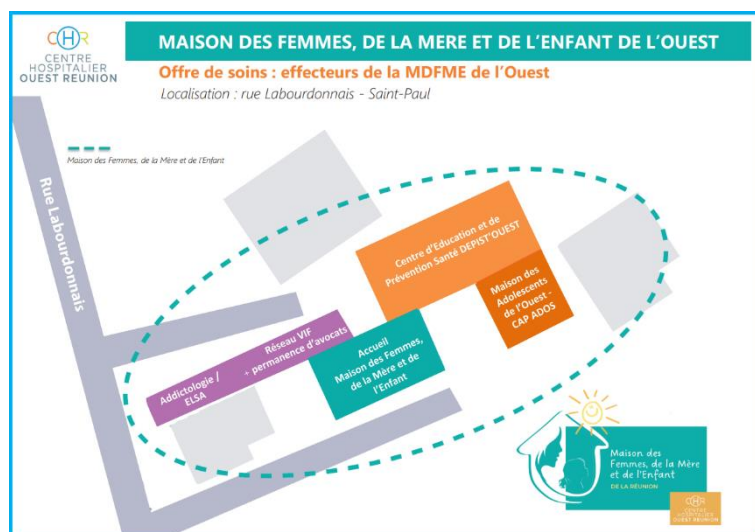
- soit par le professionnel (de ville ou de l'Hôpital) via un numéro unique réservé, soit via le **n° Vert 0 800 008 708**
- soit par la présentation de la victime sur place au 29 rue Labourdonnais, 97460 Saint-Paul (en face de l'ancien hôpital Gabriel Martin).

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00, en dehors des horaires d'ouverture, les situations relevant d'une urgence sont adressées au service des urgences du CHOR, en lien avec la médecine légale.

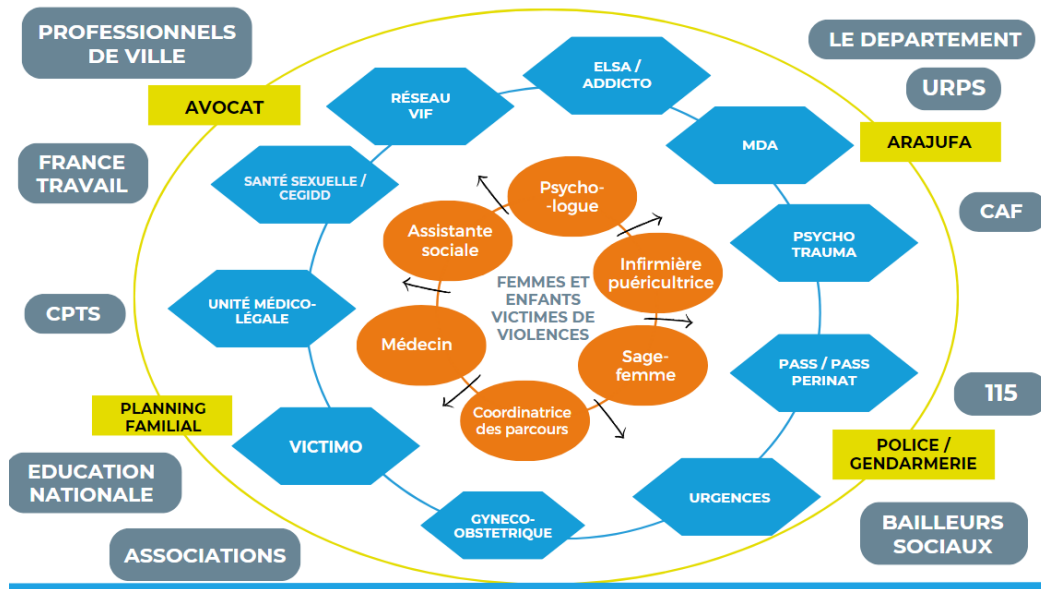
Un projet co-construit avec les partenaires institutionnels, associatifs et les acteurs locaux

La Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant de l'Ouest est une initiative de M. Gérard COTELLON, directeur général de l'ARS. C'est aussi l'aboutissement d'une solide collaboration, entre le CHOR et l'ARS, appuyée par le soutien financier et l'accompagnement de Mme Huguette BELLO, présidente de la Région.

Dr BERNY-BURLLOT, présidente de la CME du CHOR précise que « ce projet essentiel représente un pas significatif vers un meilleur accès aux soins et à l'accompagnement pour ces femmes et enfants en situation de vulnérabilité. »



S'appuyant sur un réseau de partenaires actifs pour une prise en charge coordonnée, l'inauguration s'est faite en présence des membres de l'unité médico-légale, du réseau VIF, de la PASS/PASS Périnatal, de la Police, de la Gendarmerie, d'Avocats, de l'Education Nationale, du Département, de l'URPS, de France travail, d'associations, du 115, du Planning familial, de ARAJUFA, de la Victimo, des Urgences, de la MDA, de l'ELSA/Addictologie, du CEGIDD, du Psychotrauma, de la CAF, des bailleurs sociaux, etc.



Le président du Conseil de surveillance du CHOR et Maire de Saint-Paul, M. Emmanuel SERAPHIN a remercié la ministre de sa présence et a rappelé toute l'importance pour la ville de Saint-Paul et le bassin Ouest d'avoir une structure qui prenne en charge les personnes victimes de violences intrafamiliales, en coordination avec les acteurs associatifs et ceux de la ville.

En ouvrant les portes de cette structure, le CHOR et l'EPSMR s'engagent en lien avec ses partenaires à offrir des services de qualité, accessibles à toutes, quel que soit leur parcours de vie ou leur situation, à promouvoir l'autonomie, la dignité, le respect des droits fondamentaux et à travailler sans relâche à la protection et le bien-être des femmes et des enfants pour bâtir un avenir plus sûr pour tous.